

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01278

Numéro SIREN : 822 829 990

Nom ou dénomination : D.V.P. Découpe Viandes Producteur

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2020 sous le numéro de dépôt 10018

D.V.P - Découpe Viandes Producteur

Société par actions simplifiée au capital de 32 000 euros

Siège social : 68, ZI du Bois Imbert, 85280 LA FERRIERE

822 829 990 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 DECEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 113 844,93 de la façon suivante :

Absorption des pertes antérieures	113 567,35 euros

Solde	277,58 euros
A la réserve légale	13,88 euros

Solde	263,70 euros
au compte "autres réserves"	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 113 844,93 de la façon suivante :

Absorption des pertes antérieures	113 567,35 euros

Solde	277,58 euros
A la réserve légale	13,88 euros

Solde	263,70 euros
au compte "autres réserves"	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Michel MORANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. MORANCE', written over a faint circular stamp.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Grandes Producteur

Durée de l'exercice en nombre de mois : 6

Adresse de l'entreprise : 68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT 85280 LAFERRIERE

Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 82282999000016

Néant ☐ *

				Exercice N clos le. 30/06/2019	Exercice N-1 clos le. 31/12/2018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX	15 207	7 599	9 116
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 363	4 978	4 768
	Fond commercial (1)	AH	19 000		19 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP	10 451	1 996	7 602
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	255 894	95 300	121 355
	Autres immobilisations corporelles	AT	131 289	25 704	97 430
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU			
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH	13 039		13 039
	Total (II)	BJ	453 244	135 577	272 309
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	54 753		47 917
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR	8 247		5 053
	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	Créances	BX	321 943		147 828
	Autres créances (3)	BZ	38 091		35 830
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Divers	CD			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CE			
	Disponibilités	CF	37 561	37 561	416
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	450	450	
Comptes de régularisation	Total (III)	CJ	461 045	461 045	237 045
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
	Total général (I à VI)	CO	914 289	135 577	509 354
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :32.000.....)	DA		32 000	32 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		-113 567	-129 083
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		113 845	15 516
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		32 278	-81 567
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		316 796	262 033
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		45 413	42 913
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		268 047	177 356
	Dettes fiscales et sociales	DY		116 178	108 620
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		746 435	590 921
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		778 712	509 354
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	{ Écart de réévaluation libre	1D			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		69 577	39 451

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant: ☐

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	476 536	FB		FC	476 536	878 784	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	1 035 422	FH		FI	1 035 422	1 002 539	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 511 958	FK		FL	1 511 958	1 881 323	
	Production stockée *					FM	3 194	5 053	
	Production immobilisée *					FN	11 275	21 065	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 390	18 403	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15	709	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 528 831	1 926 552
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	525 536	661 945	
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	37 648	48 626	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	-6 836	-15 988	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	459 825	627 117	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 324	20 609	
	Salaires et traitements *					FY	269 775	408 875	
	Charges sociales (10)					FZ	69 821	99 099	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	32 467	56 666
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	47	310	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 397 607	1 907 258
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	131 224	19 294
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 646	6 048	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 646	6 048
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2 646	-6 048	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	128 578	13 246	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☐

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 000 2 270
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 000 2 270
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 183 0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 550
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	17 733 0
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-14 733 2 270
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 531 831 1 928 822
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 417 986 1 913 307
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	113 845 15 516
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession immo			3 000
Rupture indemnité		10 183	
Regul retraite		6 500	
VNC immo		1 050	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Suite au changement de date de clôture, qui est désormais le 30 juin, cet exercice a une durée de seulement 6 mois, contre 12 mois pour l'exercice précédent.

1 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 3 ans

Fonds de commerce créé

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire sur 10 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 10 ans
- mobilier : linéaire sur 5 ans
- matériel de transport : linéaire sur 3 ans

- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels est constituée.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière compte tenu du caractère non significatif.

II - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	42 570			42 570
Immobilisations corporelles	325 760	78 874	7 000	397 635
Immobilisations financières	13 039			13 039
TOTAL	381 370	78 874	7 000	453 244

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9 687	2 891		12 578
Immobilisations corporelles	99 374	29 576	5 950	122 999
TOTAL	109 060	32 467	5 950	135 577

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 373 524 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 039	13 039	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	321 943	321 943	
Autres	38 091	38 091	
Groupe			
Charges constatées d'avance	450	450	
TOTAL	373 524	373 524	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

3.1.4 - Comptes de régularisation

- Charges constatées d'avance

450

TOTAL

450

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 3 200 actions, d'une valeur de 10 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2018 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées) -97 083

Résultat de l'exercice précédent () 15 516

- distribution dividendes

Montant à affecter aux capitaux propres	15 516
---	--------

- réserve légale

- autres réserves

- report à nouveau 15 516

Autres mouvements des capitaux propres

- primes d'émission, de fusion

- augmentation du capital

- autres (à détailler)

Montant des capitaux propres au 30/06/2019 avant résultat	-81 567
---	---------

- résultat de l'exercice 113 845

Montant des capitaux propres au 30/06/2019 après résultat	32 278
---	--------

3.2.2 - Etat des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 746 435 €. Il comprend à hauteur de 362 209 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	174 427
- à plus d'un an et cinq ans au plus	187 782
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 384 225 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	500
- Fournisseurs factures non parvenues	2 640
- Personnel charges à payer	35 843
- Organismes sociaux charges à payer	8 992
- État charges à payer	6 344

TOTAL 54 320

3.2.4 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice		
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice	3 200	10
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3 200	10

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Transfert de charges

Aides Pole Emploi	2 378
-------------------	-------

3.3.2 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Cession immobilisations	1 050	3 000
Indemnité rupture	10 183	
Regul retraite	6 500	

3.4 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des emprunts

ATTESTATION

Attestation

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

D.V.P Decoupe Viandes Producteur
68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT
85280 LA FERRIERE

pour l'exercice du 01/01/2019 au 30/06/2019

et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 28/10/2016, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

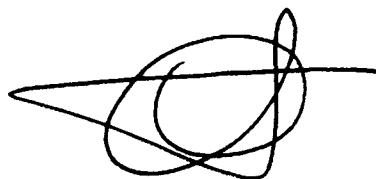
Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	778 712 €
- chiffre d'affaires	1 511 958 €
- résultat net comptable	113 845 €

LA ROCHE SUR YON, le 12/09/2019

Société d'Expertise Comptable
COCERTO LA ROCHE SUR YON

L'Expert Comptable Associé
GAUTEUR JOCELYN



**D.V.P Découpe Viandes
Producteur**

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2019

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

*car. fié conforme à l'original
le 20/08/20*

D.V.P. Découpe Viandes Producteur
Société par actions simplifiée
Au capital de 32.000 Euros
Siège social : 68 Zone industrielle du Bois Imbert
85280 LA FERRIERE
822 829 990 RCS LA ROCHE SUR YON

Raison sociale : **D.V.P Decoupe Viandes Producteur**

Adresse : **68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT
85280 LA FERRIERE**

Activité : **Decoupe viandes**

Exercice N : **du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)**

Exercice N-1 : **du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)**

Date de fin de travaux : **12/09/2019**

Informations cabinet

Intervenants > Collaborateur : **SOULLARD EMILIE**

> Expert signataire : **GAUTEUR JOCELYN**

Bureau : **COCERTO LA ROCHE SUR YON**

BILAN

BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 30/06/2019	Net au 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dev.	15 207	7 599	7 608	9 116
Concessions, brevets et droits similaires	8 363	4 978	3 385	4 768
Fonds commercial (1)	19 000		19 000	19 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	10 451	1 996	8 455	7 602
Install. techniques, matériel et outils ind.	255 894	95 300	160 594	121 355
Autres immobilisations corporelles	131 289	25 704	105 586	97 430
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés (2)				
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)	13 039		13 039	13 039
TOTAL (I)	453 244	135 577	317 667	272 309
STOCKS				
Matières premières	54 753		54 753	47 917
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis	8 247		8 247	5 053
Marchandises				
Av. et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	321 943		321 943	147 828
Autres créances	38 091		38 091	35 830
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	37 561		37 561	416
Charges constatées d'avance	450		450	
TOTAL (II)	461 045		461 045	237 045
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	914 289	135 577	778 712	509 354
(1) Dont droit de bail			à moins d'un an	à plus d'un an
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an				13 039
Clause réserve propriété sur immobilisations				
Clause réserve propriété sur créances				
Clause réserve propriété sur stocks				

BILAN PASSIF

Libellé	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	32 000	32 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-113 567	-129 083
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	113 845	15 516
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	32 278	-81 567
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	316 796	262 033
Emprunts et dettes financières divers (3)	45 413	42 913
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 047	177 356
Dettes fiscales et sociales	116 178	108 620
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III) (1)	746 435	590 921
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	778 712	509 354
RENOIS		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs	69 077	38 876
(3) Dont emprunts participatifs		

DÉTAIL DE L'ACTIF

	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018	Ecart	% Variat.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
203000 : FRAIS RECHERCHE DEVELOPPE	15 207	15 207		0,00
205000 : LOGICIELS	8 363	8 363		0,00
207000 : FONDS COMMERCIAL	19 000	19 000		0,00
TOTAL	42 570	42 570		0,00
AMORT. PROV. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28030 : AMTS FRAIS RECHER.DEVELOP	7 599	6 091	1 508	24,76
28050 : AMTS CONCES. BREVET LICEN	4 978	3 595	1 383	38,46
TOTAL	12 578	9 687	2 891	29,85
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
214110 : CONSTRUCTIONS SOL AUTRUI	10 451	9 100	1 351	14,85
215400 : MATERIEL ET OUTILLAGE	255 894	195 234	60 660	31,07
218100 : INST GLE AGENCT AMNGT DIVERS	121 959	106 915	15 044	14,07
218200 : MATERIEL DE TRANSPORT	2 450	9 450	-7 000	-74,07
218300 : MATERIEL DE BUREAU INFO	4 761	4 761		0,00
21840 : MOBILIER	2 120	300	1 820	606,51
TOTAL	397 635	325 760	71 874	22,06
AMORT. PROV. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28140 : AMTS CONST/SOL D'AUTRUI	1 996	1 498	498	33,23
28150 : AMTS INST. TECH MAT] OUT	95 300	73 879	21 420	28,99
28181 : AMORTISSEMENT A.A.I	20 572	15 135	5 437	35,93
28182 : AMTS DU MAT DE TRANSPORT	1 125	5 678	-4 553	-80,18
28183 : AMTS MAT DE BUREAU & INFO	3 845	3 057	788	25,77
28184 : AMTS DU MOBILIER	162	127	35	27,27
TOTAL	122 999	99 374	23 626	23,77
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
275500 : CAUTIONNEMENT	13 039	13 039		0,00
TOTAL	13 039	13 039		0,00

	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018	Ecart	% Variat.
STOCKS				
310000 : STOCKS MATIERES PREMIERES	21 592	24 104	-2 512	-10,42
321000 : STOCKS MATIERES CONSOMMABLES	33 161	23 813	9 348	39,26
35000 : STOCK DE PRODUITS	8 247	5 053	3 194	63,21
TOTAL	63 000	52 970	10 030	18,94
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
411000 : COLLECTIFS CLIENTS	321 943	142 543	179 400	125,86
41600 : CLIENTS DOUTEUX LITIGIEUX		5 285	-5 285	-100,00
TOTAL	321 943	147 828	174 115	117,78
AUTRES CREANCES				
421000 : REMUNERATIONS DUES PELS	2 050		2 050	NS
437700 : MUTUELLE SALARIES		365	-365	-100,00
444000 : ETAT IMPOTS BENEFICES		20 993	-20 993	-100,00
44562 : TVA DEDUCTIBLES S/IMMOBIL		1 210	-1 210	-100,00
445620 : TVA DEDUCTIBLE S/IMMOBILISATIO	3 465		3 465	NS
445661 : TVA DED SUR PRESTA	15 527	10 023	5 504	54,92
445662 : TVA DEDUCTIBLE	2 390	2 390		0,00
445670 : CREDIT TVA A REPORTER		512	-512	-100,00
445712 : TVA A DECLARER 5.5%	0		0	NS
445830 : RBT TVA DEMANDE	13 961		13 961	NS
445860 : TVA sur factures non parvenues	440	80	360	450,00
461100 : PICHODO	258	258		0,00
TOTAL	38 091	35 830	2 261	6,31
DISPONIBILITES				
512100 : CIC OUEST	37 452		37 452	NS
531000 : CAISSE	109	416	-307	-73,79
TOTAL	37 561	416	37 144	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000 : CHARGES CONSTATEES D'AVAN	450		450	NS
TOTAL	450		450	NS

DÉTAIL DU PASSIF

	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018	Ecart	% Variat.
CAPITAUX ET RESERVES				
101000 : CAPITAL	32 000	32 000		0,00
TOTAL	32 000	32 000		0,00
AUTRES CAPITAUX PROPRES				
110000 : REPORT A NOUVEAU	-113 567	-129 083	15 516	-12,02
TOTAL	-113 567	-129 083	15 516	-12,02
EMPRUNTS-DETTES PRES ETAB. DE CREDIT				
164000 : PRET 209526 05 119000œ	77 926	86 264	-8 338	-9,67
164001 : PRET 209526 02 50000œ	32 742	36 245	-3 504	-9,67
164003 : PRET 209526 06 MACHINE 29000	16 638	19 518	-2 880	-14,76
164006 : PRET MICHELIN	35 391	40 297	-4 906	-12,17
164007 : PRET 209526 08 50000œ	35 337	40 256	-4 919	-12,22
164008 : PRET CIC	49 186		49 186	NS
512200 : CREDIT MUTUEL	69 077	38 876	30 200	77,68
51860 : INTERETS COURUS A PAYER	500	575	-75	-13,05
TOTAL	316 796	262 033	54 764	20,90
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES				
455100 : CPTÉ COURANT JEAN MICHEL	14 583	17 083	-2 500	-14,63
455101 : CPTÉ COURANT LALO HELENE	25 830	20 830	5 000	24,00
455102 : CPTÉ COURANT MR DANIEL GIRARD	5 000	5 000		0,00
TOTAL	45 413	42 913	2 500	5,83
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
401000 : COLLECTIF FOURNISSEURS	265 407	176 876	88 531	50,05
40810 : FR ACH.FACT.NON PARVENUES		480	-480	-100,00
408100 : FR ACH FACT NON PARVENUES	2 640		2 640	NS
TOTAL	268 047	177 356	90 691	51,14
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
421000 : REMUNERATIONS DUES PELS		908	-908	-100,00
42820 : DETTES PROV CONGES PAYES	35 843	38 115	-2 272	-5,96

	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018	Ecart	% Variat.
431000 : URSSAF	12 364	20 537	-8 173	-39,80
437300 : RETRAITE	29 953	16 811	13 142	78,18
437700 : MUTUELLE SALARIES	132		132	NS
437800 : FORMATION CONTINUE OPCALIM	1 438	2 508	-1 070	-42,67
437810 : TAXE APPRENTISSAGE		2 706	-2 706	-100,00
43860 : ORG. SOC. CHARGES A PAYER		16 198	-16 198	-100,00
438600 : ORG SOC CHARGES A PAYER	8 992		8 992	NS
445660 : TVA ACHATS MARCHANDISES	3 600		3 600	NS
445711 : TVA VENTES 20 %	4 366	5 768	-1 402	-24,30
445713 : TVA A DECLARER 20 %	1 750		1 750	NS
445714 : TVA PRESTATION	11 397	4 587	6 810	148,46
448600 : ETAT CHARGES A PAYER	6 344	482	5 862	NS
TOTAL	116 178	108 620	7 558	6,96

COMPTÉ DE RÉSULTATS

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS

Libellé	Au 30/06/2019	%	Au 31/12/2018	%	Ecart
Ventes de marchandises	476 536		878 784		-402 248
Ventes de produits finis					
Travaux, prestations de services	1 033 852		999 022		34 830
CHIFFRE D'AFFAIRES NET HORS TAXES	1 510 388		1 877 805		-367 418
Variation de la production stockée	3 194		5 053		-1 859
Production immobilisée	11 275		21 065		-9 790
Produits des activités annexes	1 570		3 517		-1 947
PRODUCTION HORS TAXES	1 526 427	100,00	1 907 440	100,00	-381 014
Achats de marchandises	525 536	34,43	661 945	34,70	-136 409
Variation du stock de marchandises					
Achats de matières et fournitures	37 648	2,47	48 626	2,55	-10 978
Var. stock de matières et fournitures	-6 836	-0,45	-15 988	-0,84	9 152
Frais accessoires sur les achats					
Achats utilisés ou revendus	556 348	36,45	694 582	36,41	-138 234
MARGE BRUTE (ou marge commerciale)	970 079	63,55	1 212 858	63,59	-242 779
Autres approvisionnements	48 590	3,18	82 665	4,33	-34 075
Achats de sous-traitance	255 347	16,73	337 679	17,70	-82 332
Redevances crédit-bail					
Locations, charges locatives	44 956	2,95	55 515	2,91	-10 559
Autres services extérieurs	110 933	7,27	151 258	7,93	-40 325
Autres achats et charges externes	459 825	30,12	627 117	32,88	-167 292
VALEUR AJOUTÉE	510 254	33,43	585 741	30,71	-75 487
Impôts et taxes	9 324	0,61	20 609	1,08	-11 285
Frais de personnel - production					
Frais de personnel - hors production	339 597	22,25	507 974	26,63	-168 377
Charges sociales de l'exploitant					
Sous total	348 921	22,86	528 583	27,71	-179 663
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	161 333	10,57	57 158	3,00	104 175
Subventions d'exploitation					
Transferts de charges d'exploitation	2 390	0,16	18 403	0,96	-16 013
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	163 723	10,73	75 561	3,96	88 162
MARGE SUR COÛT DE PRODUCTION (Marge brute - achats de sous-traitance - frais de personnel production interne et externe à l'entreprise)	714 732	46,82	875 179	45,88	-160 447

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS (suite)

Libellé	Au 30/06/2019	%	Au 31/12/2018	%	Ecart
REPORT DE L'EXCÉD. BRUT D'EXPLOIT.	163 723	10,73	75 561	3,96	88 162
Dotations aux amortissements	32 467	2,13	56 666	2,97	-24 199
Dotations aux provisions					
Autres charges de gestion courante	47	0,00	310	0,02	-263
Total dotations et autres charges	32 514	2,13	56 976	2,99	-24 462
Reprises sur amortissements					
Reprises sur provisions					
Autres produits de gestion courante	15	0,00	709	0,04	-694
Total reprises et autres produits	15	0,00	709	0,04	-694
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	131 224	8,60	19 294	1,01	111 930
Reprises sur provisions et transferts					
Produits nets / cessions de val. mob.					
Autres produits financiers					
Total des produits financiers					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Charges nettes / cessions de val. mob.					
Autres charges financières	2 646	0,17	6 048	0,32	-3 402
Total des charges financières	2 646	0,17	6 048	0,32	-3 402
RÉSULTAT COURANT	128 578	8,42	13 246	0,69	115 332
Rep. / prov. et transfert exceptionnel					
Prix de vente des immob. cédées	3 000	0,20			3 000
Autres produits exceptionnels			2 270	0,12	-2 270
Total des produits exceptionnels	3 000	0,20	2 270	0,12	730
Dotations exceptionnelles aux amort.					
Dotations exceptionnelles aux prov.					
Valeurs résiduelles des immob.	1 050	0,07			1 050
Autres charges exceptionnelles	16 683	1,09	0		16 682
Total des charges exceptionnelles	17 733	1,16	0		17 732
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	113 845	7,46	15 516	0,81	98 329
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	113 845	7,46	15 516	0,81	98 329
DONT RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-14 733	-0,97	2 270	0,12	-17 002

DÉTAIL DES PRODUITS

	Au 30/06/2019	% N	Au 31/12/2018	% N-1	Ecart	% Variat.
VENTES OU TRAVAUX						
706000 : TRAVAIL A FACON	555 184	36,37	386 239	20,25	168 945	43,74
706001 : PRESTATION DE SERVICE PORC	33 369	2,19	32 224	1,69	1 145	3,55
706002 : PRESTATION DE SERVICE VEAU	52 797	3,46	62 832	3,29	-10 034	-15,97
706003 : PRESTATION DE SERVICE AGNEAU	6 548	0,43	18 236	0,96	-11 688	-64,09
706004 : PRESTATION CHIPOLATAS	66 464	4,35	75 614	3,96	-9 150	-12,10
706005 : PRESTATION HACHE	63 475	4,16	68 819	3,61	-5 344	-7,77
706006 : PRESTATION BOLOGNAISE	10 541	0,69	21 777	1,14	-11 236	-51,60
706007 : PRESTATION CHARCUTERIE	21 580	1,41	20 853	1,09	728	3,49
706008 : PRESTATION RAMASSAGE BOVIN	8 424	0,55	9 747	0,51	-1 324	-13,58
706009 : PRESTATION LIVRAISON COLIS		0,00	507	0,03	-507	-100,00
706010 : PRESTATION PAUPIETTES	5 026	0,33	4 537	0,24	488	10,76
706011 : FABRICATION BOEUF CUIT	115	0,01	663	0,03	-548	-82,63
706012 : PRESTATION HACHIS PARMENTIER		0,00	787	0,04	-787	-100,00
706013 : PRESTATION BOCAUX	9 911	0,65	30 960	1,62	-21 048	-67,99
706014 : PRESTATION FARCE	296	0,02	739	0,04	-443	-59,93
706015 : PRESTATION LIVRAISON BOVIN	36 553	2,39	45 004	2,36	-8 451	-18,78
706016 : PRESTATION LIVRAISON VEAU	5 896	0,39	6 638	0,35	-742	-11,17
706017 : PRESTATION LIVRAISON OVIN	1 179	0,08	1 303	0,07	-124	-9,50
706018 : PRESTATION LIVRAISON PORCS	7 069	0,46	3 882	0,20	3 186	82,07
706019 : FABRICATION LASAGNES	4 161	0,27	10 224	0,54	-6 063	-59,31
706020 : VIANDE DE PORC	541	0,04	2 964	0,16	-2 423	-81,74
706021 : VIANDE DE BOVIN	1 308	0,09	3 218	0,17	-1 910	-59,36
706022 : ABATTAGE ET TAXES	143 301	9,39	191 062	10,02	-47 761	-25,00
706023 : PRESTATION LIVRAISON CAPRIN		0,00	94	0,00	-94	-100,00
706024 : SAISIE	114	0,01	100	0,01	14	13,74
707100 : VENTES PORC	394 055	25,82	686 770	36,00	-292 715	-42,62
707101 : VENTES VIANDES BOVIN	82 488	5,40	192 273	10,08	-109 785	-57,10
707200 : VENTES DIVERSES EN L'ETAT		0,00	36	0,00	-36	-100,00
708100 : REFACTURATION TAXES	1 570	0,10	3 517	0,18	-1 947	-55,36
709700 : REMISE SUR VENTES	-7	-0,00	-296	-0,02	289	-97,57
TOTAL	1 511 958	99,05	1 881 323	98,63	-369 365	-19,63
VARIATION DE PRODUCTION STOCKEE						
71350 : VAR DES STOCKS DE PRODUIT	3 194	0,21	5 053	0,26	-1 859	-36,79
TOTAL	3 194	0,21	5 053	0,26	-1 859	-36,79

	Au 30/06/2019	% N	Au 31/12/2018	% N-1	Ecart	% Variat.
PRODUCTION IMMOBILISEE						
720000 : PRODUCTION IMMOBILISEE	11 275	0,74	21 065	1,10	-9 790	-46,48
TOTAL	11 275	0,74	21 065	1,10	-9 790	-46,48
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						
758000 : PRODUITS DIVERS GEST COUR	15	0,00	709	0,04	-694	-97,93
791000 : TRANSFERT DE CHARGES	2 378	0,16	16 243	0,85	-13 865	-85,36
791100 : AVANTAGES EN NATURE VEHICULE	12	0,00	2 160	0,11	-2 148	-99,44
TOTAL	2 404	0,16	19 112	1,00	-16 707	-87,42
PROD. EXCEPTIONNELS						
775000 : PRODUITS DES CESSIONS	3 000	0,20		0,00	3 000	NS
778000 : AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	2 270	0,12	-2 270	-100,00
TOTAL	3 000	0,20	2 270	0,12	730	32,15

DÉTAIL DES ACHATS ET FRAIS

	Au 30/06/2019	% N	Au 31/12/2018	% N-1	Ecart	% Variat.
ACHATS						
602600 : ACHATS EMBALLAGE	37 648	2,47	48 626	2,55	-10 978	-22,58
603100 : VARIATION STOCKS MATIERES PREM	2 512	0,16	-11 380	-0,60	13 892	-122,07
603200 : VARIATION STOCKS MATIERES	-9 348	-0,61	-4 608	-0,24	-4 740	102,86
607100 : ACHATS PORCS ENTIERES	108 132	7,08	237 683	12,46	-129 550	-54,51
607101 : ACHATS VIANDES PORC	90 401	5,92	215 466	11,30	-125 065	-58,04
607102 : ACHATS VIANDES BOVINS	237 829	15,58	132 207	6,93	105 622	79,89
607103 : ACHAT DIVERS	11 212	0,73	13 201	0,69	-1 989	-15,06
607104 : ACHAT PORCELETS	4 418	0,29	14 332	0,75	-9 914	-69,18
607105 : ACHATS CHARCUTERIE TDV	17 325	1,14	12 868	0,67	4 457	34,64
607106 : ACHATS DIVERS		0,00	690	0,04	-690	-100,00
607120 : ACHATS MATIERES DIVERSES	56 218	3,68	34 119	1,79	22 100	64,77
607200 : ACHATS DIVERS POUR REVENTES		0,00	1 380	0,07	-1 380	-100,00
TOTAL	556 348	36,45	694 582	36,41	-138 234	-19,90
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES						
604110 : PRESTATIONS EXTERIEURS	46 854	3,07	70 092	3,67	-23 238	-33,15
604122 : FRAIS ABATTAGE BOVINS	147 364	9,65	179 528	9,41	-32 165	-17,92
604125 : PRESTATIONS TECHNIQUES	33 674	2,21	31 438	1,65	2 236	7,11
604126 : PRESTATIONS BOUCHERIE	22 866	1,50	51 720	2,71	-28 854	-55,79
605000 : ACHATS MATERIEL EQUI TRA	4 589	0,30	4 900	0,26	-312	-6,36
606110 : EAU	2 078	0,14	6 479	0,34	-4 402	-67,93
606120 : EDF	13 875	0,91	26 382	1,38	-12 507	-47,41
606130 : GAZ	4 372	0,29	5 905	0,31	-1 533	-25,96
606300 : ACHATS PRODUIT ENTRETIEN	3 601	0,24	6 063	0,32	-2 462	-40,60
606310 : ACHATS PETITS EQUIPEMENTS	6 304	0,41	6 445	0,34	-141	-2,19
606400 : ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATI	1 193	0,08	2 581	0,14	-1 388	-53,78
606600 : CARBURANTS	17 167	1,12	28 809	1,51	-11 641	-40,41
611000 : DERATISATION	98	0,01	777	0,04	-679	-87,36
611110 : ECARISSAGE	7 225	0,47	7 705	0,40	-480	-6,23
61320 : LOCATIONS IMMOBILIERES	15 000	0,98	30 000	1,57	-15 000	-50,00
613200 : LOCATION CAMION	27 459	1,80	20 549	1,08	6 910	33,63
613210 : LOCATION NISSAN	108	0,01	3 676	0,19	-3 569	-97,07
613220 : LOCATION VEHICULES DIVERS		0,00	762	0,04	-762	-100,00
613500 : LOCATION MATERIEL	2 125	0,14		0,00	2 125	NS
613520 : LOCATION ALARME	264	0,02	528	0,03	-264	-50,00
615200 : ENTRETIEN REPA S:BI IMMO	10 140	0,66	1 754	0,09	8 386	478,02
615210 : ENTRETIEN ESPACES VERTS	244	0,02	1 647	0,09	-1 403	-85,19
615510 : ENTRETIEN MATERIEL OUTILL	17 637	1,16	9 008	0,47	8 629	95,79

	Au 30/06/2019	% N	Au 31/12/2018	% N-1	Ecart	% Variat.
615520 : ENTRETIEN MATERIEL TRANSP	1 229	0,08	5 415	0,28	-4 187	-77,31
615530 : ENTRETIEN MATERIEL MOB BU		0,00	54	0,00	-54	-100,00
615540 : BLANCHISSERIE	2 596	0,17	5 417	0,28	-2 821	-52,07
615542 : ENTRETIEN FRIGO	1 611	0,11	10 024	0,53	-8 413	-83,93
615600 : MAINTENANCE	945	0,06	2 015	0,11	-1 070	-53,11
616100 : ASSURANCES EMPRUNTS	560	0,04	1 121	0,06	-560	-50,00
616200 : ASSURANCES RC	1 065	0,07	1 999	0,10	-935	-46,75
616300 : ASSURANCES VEHICULES	591	0,04	2 304	0,12	-1 712	-74,33
616400 : ASSURANCE BATIMENTS	1 787	0,12	3 561	0,19	-1 775	-49,83
617100 : ANALYSES VETERINAIRES	4 101	0,27	5 274	0,28	-1 173	-22,25
622600 : HONORAIRES COMPTABLES	3 424	0,22	4 488	0,24	-1 065	-23,72
622610 : HONARAIRES JUDIRIQUE	1 000	0,07	434	0,02	566	130,22
622620 : HONORAIRES SOCIALES	4 086	0,27	6 232	0,33	-2 146	-34,44
622640 : HONRAIRES TECHNIQUE ADMINISTRA	4 021	0,26	1 108	0,06	2 913	262,89
622700 : FRAIS ACTES CONTENTIEUX		0,00	369	0,02	-369	-100,00
623000 : PUBLICITE PUBLICATION	2 878	0,19	3 749	0,20	-871	-23,24
623400 : CADEAUX CLIENTELE	1 130	0,07	214	0,01	917	428,81
624400 : TRANSPORTS ACHATS PORC		0,00	795	0,04	-795	-100,00
624402 : TRANSPORT SUR ACHATS DIVERS	101	0,01	234	0,01	-134	-57,12
624410 : TRANSPORT VIVANTS BOVINS	16 045	1,05	11 721	0,61	4 324	36,89
624420 : TRANSPORT CARCASSES BOVINS	16 010	1,05	28 093	1,47	-12 082	-43,01
624421 : TRANSPORT CARCASSE PORCS		0,00	190	0,01	-190	-100,00
624430 : TRANSPORT DIVERS	5 377	0,35	18 316	0,96	-12 940	-70,65
625100 : VOYAGES ET DEPLACEMENTS	158	0,01	253	0,01	-95	-37,44
625600 : MISSIONS	2 870	0,19	5 591	0,29	-2 722	-48,68
626100 : FRAIS POSTAUX	635	0,04	3 802	0,20	-3 166	-83,29
626200 : FRAIS TELECOMMUNICATION	2 177	0,14	5 124	0,27	-2 948	-57,52
627800 : FRAIS BANCAIRES	1 194	0,08	1 393	0,07	-200	-14,33
628600 : FORMATION DU PERSONNEL		0,00	1 076	0,06	-1 076	-100,00
TOTAL	459 825	30,12	627 117	32,88	-167 292	-26,68
IMPOTS ET TAXES						
631200 : TAXE D'APPRENTISSAGE	1	0,00	2 708	0,14	-2 706	-99,95
633300 : FORMATION CONTINUE	1 846	0,12	2 835	0,15	-990	-34,91
63511 : TAXE PROFESSIONNELLE	3 460	0,23	6 576	0,34	-3 116	-47,38
635120 : TAXES FONCIERES	2 600	0,17	5 150	0,27	-2 550	-49,51
635230 : TAXE ORDURES MENAGERES	1 615	0,11	2 920	0,15	-1 305	-44,70
635800 : Charges fiscales s/CP	-198	-0,01	159	0,01	-357	-224,42
637800 : TAXES DIVERSES		0,00	260	0,01	-260	-100,00
TOTAL	9 324	0,61	20 609	1,08	-11 285	-54,76

	Au 30/06/2019	% N	Au 31/12/2018	% N-1	Ecart	% Variat.
FRAIS DE PERSONNEL						
641000 : SALAIRES	272 047	17,82	396 834	20,80	-124 787	-31,45
641200 : CONGES PAYES	-2 272	-0,15	12 042	0,63	-14 313	-118,87
645100 : URSSAF CHARGES	57 297	3,75	85 466	4,48	-28 169	-32,96
645200 : PREVOYANCE	2 679	0,18	3 895	0,20	-1 215	-31,21
645300 : RETRAITE	14 572	0,95	21 991	1,15	-7 419	-33,74
645400 : MUTUELLE	2 008	0,13	2 773	0,15	-765	-27,60
64580 : CHARGES SOC S/CP	-7 206	-0,47	4 992	0,26	-12 198	-244,33
645900 : CICE		0,00	-20 993	-1,10	20 993	-100,00
647500 : MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	471	0,03	975	0,05	-504	-51,65
TOTAL	339 597	22,25	507 974	26,63	-168 377	-33,15
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
658000 : CHARG DIVERS GEST COURANT	47	0,00	310	0,02	-263	-84,90
TOTAL	47	0,00	310	0,02	-263	-84,90
CHARGES FINANCIERES						
661100 : INTERETS DES EMPRUNTS	1 564	0,10	3 706	0,19	-2 142	-57,79
661600 : AGIOS INTERETS BANCAIRES	1 082	0,07	2 342	0,12	-1 260	-53,80
TOTAL	2 646	0,17	6 048	0,32	-3 402	-56,25
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
67120 : PENAL.& AMENDE FISPENALE	10 183	0,67		0,00	10 183	NS
671800 : CHARG EXCE S/OPE D/GESTIO		0,00	0	0,00	0	-100,00
67200 : CHARGES EXCEP S/EX ANTERI	6 500	0,43		0,00	6 500	NS
67500 : VALEUR CPTABLE ACTIF CEDE	1 050	0,07		0,00	1 050	NS
TOTAL	17 733	1,16	0	0,00	17 732	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
68110 : DOT AMTS IMMO INC & CORP	32 467	2,13	56 666	2,97	-24 199	-42,70
TOTAL	32 467	2,13	56 666	2,97	-24 199	-42,70

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Suite au changement de date de clôture, qui est désormais le 30 juin, cet exercice a une durée de seulement 6 mois, contre 12 mois pour l'exercice précédent.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 3 ans

Fonds de commerce créé

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire sur 10 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 10 ans
- mobilier : linéaire sur 5 ans
- matériel de transport : linéaire sur 3 ans

- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels est constituée.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière compte tenu du caractère non significatif.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	42 570			42 570
Immobilisations corporelles	325 760	78 874	7 000	397 635
Immobilisations financières	13 039			13 039
TOTAL	381 370	78 874	7 000	453 244

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9 687	2 891		12 578
Immobilisations corporelles	99 374	29 576	5 950	122 999
TOTAL	109 060	32 467	5 950	135 577

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 373 524 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 039	13 039	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	321 943	321 943	
Autres	38 091	38 091	
Groupe			
Charges constatées d'avance	450	450	
TOTAL	373 524	373 524	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

- Charges constatées d'avance 450

TOTAL **450**

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 3 200 actions, d'une valeur de 10 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2018 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)	-97 083
Résultat de l'exercice précédent ()	15 516
- distribution dividendes	
Montant à affecter aux capitaux propres	15 516
- réserve légale	
- autres réserves	
- report à nouveau	15 516
Autres mouvements des capitaux propres	
- primes d'émission, de fusion	
- augmentation du capital	
- autres (à détailler)	
Montant des capitaux propres au 30/06/2019 avant résultat	-81 567
- résultat de l'exercice	113 845
Montant des capitaux propres au 30/06/2019 après résultat	32 278

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 746 435 €. Il comprend à hauteur de 362 209 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	174 427
- à plus d'un an et cinq ans au plus	187 782
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 384 225 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	500
- Fournisseurs factures non parvenues	2 640
- Personnel charges à payer	35 843
- Organismes sociaux charges à payer	8 992
- État charges à payer	6 344

TOTAL 54 320

3.2.4 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice		
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice	3 200	10
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3 200	10

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Transfert de charges

Aides Pole Emploi 2 378

3.3.2 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Cession immobilisations	1 050	3 000
Indemnité rupture	10 183	
Regul retraite	6 500	

3.4 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des emprunts



ANALYSE DE GESTION

TABEAU DE FINANCEMENT

RESSOURCES DE FINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	113 845	
- Ajouter les moins-values de cession		
- Déduire les plus-values de cession	1 950	
- Déduire les subventions d'investissement virées au résultat		
RÉSULTAT HORS PLUS OU MOINS-VALUE	111 895	
- Dotations aux amortissements et provisions	32 467	
- Reprises sur amortissements et provisions		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	144 362	
- Dividendes ou prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		144 362
AUTRES RESSOURCES		
- Prix de vente des immobilisations	3 000	
- Subventions d'équipement		
- Apports faits à l'entreprise	2 500	
- Augmentation du capital		
- Banques et organismes financiers (1)	50 000	
- Autres prêteurs		
- Encaissements sur prêts et dépôts à plus d'un an		
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES	55 500	
TOTAL DES RESSOURCES DE FINANCEMENT (A)		199 862
EMPLOIS FIXES		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	78 874	
- Immobilisations financières		
- Charges à répartir sur plusieurs exercices		
TOTAL DES EMPLOIS EN IMMOBILISATIONS	78 874	
- Prélèvements de capital		
- Remboursements d'emprunts et c. c. associés	25 362	
TOTAL DES EMPLOIS FIXES (B)		104 236
VARIATION (A - B) (excédent ou insuffisance)		95 625
ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT (3)		
	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
- Actif circulant et charges constatées d'avance	461 045	237 045
- Dettes à court terme et produits constatés d'avance	453 802	325 427
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	7 243	-88 382
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	95 626	

(1) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(2) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(3) Il n'est pas tenu compte des écarts de conversion

NB : Le fonds de roulement NPC comprend toutes les provisions y compris celles qui n'ont pas de caractère de réserves

UTILISATION DE LA VARIATION DU F.D.R.

Libellé	Variation	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
Variation des actifs (stocks, réalisations) et charges constatées d'avance	186 856	423 484	236 628
Variat° des dettes à court terme et produits constatés	98 250	384 225	285 975
I - BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (si variation positive) DEGAGEMENT EN FONDS DE ROULEMENT (si variation négative)	88 606	39 259	-49 347

Variation des disponibilités	37 144	37 561	416
Variation des concours bancaires courants	30 125	69 577	39 451
II - VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	7 019	-32 016	-39 035

III - UTILISATION DE LA VARIATION DU F.D.R.			
EMPLOI NET (si variation négative)	95 626	7 243	-88 382
RESSOURCE NETTE (si variation positive)			

FONDS DE ROULEMENT LIQUIDITÉ			
Actif net circulant (provisions déduites)		461 045	237 045
Partie à moins d'un an des créances (de participations)			
TOTAL		461 045	237 045
Dettes à court terme		453 802	325 427
Partie à moins d'un an (des emprunts)			
TOTAL		453 802	325 427

FONDS DE ROULEMENT LIQUIDITÉ	7 243	-88 382
-------------------------------------	--------------	----------------

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	95 626
--	---------------

NOTE :

Le fonds de roulement liquidité est différent de celui prévu par le N.P.C.

Les provisions pour dépréciation sont déduites du F.D.R.

La partie à moins d'un an des emprunts et créances est prise en compte.

Ce F.D.R. liquidité dans la plupart des cas est inférieur au F.D.R. et mesure la capacité de l'entreprise à faire face à son passif exigible.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Ratios		Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
MARGE BRUTE (%)	En % du CA ou Production HT	63,55	63,59
VALEUR AJOUTÉE (%)	En % du CA ou Production HT	33,43	30,71
EXCÉDENT BRUT (%)	En % du CA ou Production HT	10,73	3,96
RÉSULTAT COURANT (%)	En % du CA ou Production HT	8,42	0,69
ROTATION STOCKS (j)	Stocks finis x Nbre de jours de l'exercice	17,81	25,18
	Achats revendus hors taxe		
CRÉDIT CLIENTS	Clients + Effets x Nbre de j de l'exercice	38,54	26,92
	CA TTC de l'exercice		
CRÉDIT FOURNISSEURS (j)	Fournisseurs + Effets	55,95	51,62
	Achats TTC de l'exercice		
SOLVABILITÉ À COURT TERME	Valeurs réalisables et disponibles	0,88	0,57
	Dettes à court terme		
AUTONOMIE FINANCIÈRE	Capitaux propres + Résultats	0,42	2,11
	Capitaux permanents		
COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	Chiffre d'affaires TTC	2,72	2,89
	Achats revendus hors taxe		

Indices de productivité		Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
COMMERCE	CA HT / Surface en m2		
	Valeur Ajoutée / Surface en m2		
PRESTATAIRES ET INDUSTRIELS	CA HT / Effectif moyen		
	Valeur Ajoutée / Effectif moyen		
ENTREPRISES AGRICOLES	CA HT / Surface cultivée		
	Valeur Ajoutée / Surface cultivée		

DÉTERMINATION ET VARIATION DU F.D.R.

Libellé	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018	Variation
STOCKS ET EN COURS (A)	63 000	52 970	10 030
- Avances et acomptes versés			
- Clients	321 943	147 828	174 115
- Autres créances	38 091	35 830	2 261
- Charges constatées d'avance	450		450
VALEURS RÉALISABLES (B)	360 485	183 658	176 826
- Avances et acomptes reçus			
- Fournisseurs	268 047	177 356	90 691
- Autres dettes	116 178	108 620	7 558
- Produits constatés d'avance			
DETTES À COURT TERME ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (C)	384 225	285 975	98 250
I - BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (si variation positive)			
DÉGAGEMENT EN FOND DE ROULEMENT (si variation négative) (A+B-C)	39 259	-49 347	88 606
- Disponibilités	37 561	416	37 144
- Concours bancaires courants	69 577	39 451	30 125
II - VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	-32 016	-39 035	7 019
III - UTILISATION DE LA VARIATION DU F.D.R.			
EMPLOI NET (si variation négative)	7 243	-88 382	95 626
RESSOURCE NETTE (si variation positive) (I+II)			
FONDS DE ROULEMENT DE LIQUIDITÉ			
Actif circulant (provisions déduites)	461 045	237 045	
Partie à moins d'un an des prêts			
TOTAL (A)	461 045	237 045	
Dettes à court terme	453 802	325 427	
Partie à moins d'un an des emprunts			
TOTAL (B)	453 802	325 427	
FONDS DE ROULEMENT LIQUIDITÉ	7 243	-88 382	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT			95 626

NOTE :

Le fonds de roulement liquidité est différent de celui prévu par le N.P.C.

Les provisions pour dépréciation sont déduites du F.D.R.

La partie à moins d'un an des emprunts et créances est prise en compte.

Ce F.D.R. liquidité dans la plupart des cas est inférieur au F.D.R. et mesure la capacité de l'entreprise à faire face à son passif exigible.

RENSEIGNEMENTS
DIVERS

TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme - Objet Capital - Taux Garantie	Début / Fin Durée Échéance	Solde au 01/01/2019 + Nouveaux Emprunts	Rembourse ment sur la période	Capital restant dû				Intérêts hors bilan
				Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
CRÉDIT MUTUEL Fonds de commerce 50 000 1,50 %	Du 16/11/2016 au 10/12/2023 85 Mois 647	36 245	-3 504	32 742	7 086	25 656		1 018
CRÉDIT MUTUEL Fonds de roulement 50 000 1,29 %	Du 12/12/2017 au 10/12/2022 60 Mois 881	40 256	-4 919	35 337	9 934	25 403		957
Cautions								
CRÉDIT MUTUEL Matériel et équipement 119 000 1,50 %	Du 09/10/2016 au 10/12/2023 86 Mois 1 541	86 264	-8 339	77 925	16 865	61 060		3 023
CRÉDIT MUTUEL Thermoformeuse 29 000 1,15 %	Du 10/06/2017 au 10/04/2022 58 Mois 503	19 518	-2 880	16 638	5 810	10 827		350
Cautions								
MICHELIN Prêt participatif Michelin 50 000 1,50 %	Du 31/03/2018 au 31/12/2022 57 Mois 2 600	40 297	-4 906	35 391	9 923	25 468		1 003
CIC BFR 50 000 0,95 %	Du 20/06/2019 au 20/05/2024 59 Mois 854	50 000	-814	49 186	9 819	39 367		1 177
348 000	TOTAUX	272 581	-25 362	247 219	59 437	187 782		7 528

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018	Ecart	% Variat.
--	------------------	------------------	-------	--------------



DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018	Ecart	% Variat.
BANQUES INTERETS COURUS				
51860 : INTERETS COURUS A PAYER	500	575	-75	-13,05
TOTAL	500	575	-75	-13,05
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES				
40810 : FR ACH.FACT.NON PARVENUES		480	-480	-100,00
408100 : FR ACH FACT NON PARVENUES	2 640		2 640	NS
TOTAL	2 640	480	2 160	450,00
PERSONNEL				
42820 : DETTES PROV CONGES PAYES	35 843	38 115	-2 272	-5,96
TOTAL	35 843	38 115	-2 272	-5,96
ORGANISMES SOCIAUX				
43860 : ORG. SOC. CHARGES A PAYER		16 198	-16 198	-100,00
438600 : ORG SOC CHARGES A PAYER	8 992		8 992	NS
TOTAL	8 992	16 198	-7 206	-44,48
ETAT				
448600 : ETAT CHARGES A PAYER	6 344	482	5 862	NS
TOTAL	6 344	482	5 862	NS

BILAN FISCAL

Formulaire obligatoire (art. 223 du code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		DGFip	N° 2065-SD 2019
Exercice ouvert le			et clos le	Timbre à date du service	
01/01/2019			30/06/2019	☐ Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			☐	☒ Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
D.V.P Decoupe Viandes Producteur					
SIRET 82282999000016					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT 85280 LA FERRIERE					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées : Decoupe viandes			Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
		Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation du brevet au taux de 15 %		
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%			Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐
			Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies		☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		☐
			Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		☐
			Autres dispositifs		☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐	bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
			Plus-values exonérées relevant du taux à 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger un territoire ou une collectivité territoriale d'outre mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ Oui ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ☐ Autre					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
COCERTO LAROCHE SUR YON 10 Impasse Thalès ZA Les Bazinières 2 85000 LAROCHE SUR YON Tél : 0251374417			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné :			Identité du déclarant :		
N° d'Agrément du CGA :			Date : Lieu : Signature : Qualité et nom du signataire :		

H REPARTITIONS DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaires (s) (2)			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par des personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du l'article 158 du CGI (4)			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% Prév u au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

[illegible]

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisés au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 6

Adresse de l'entreprise : 68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT 85280 LA FERRIERE

Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * 82282999000016

Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 30/06/2019		Exercice N-1 clos le, 31/12/2018	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX	15 207	CQ	7 599	7 608	9 116	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 363	AG	4 978	3 385	4 768	
		Fond commercial (1)	AH	19 000	AI		19 000	19 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP	10 451	AQ	1 996	8 455	7 602	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	255 894	AS	95 300	160 594	121 355	
		Autres immobilisations corporelles	AT	131 289	AU	25 704	105 586	97 430	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	Immobilisations Financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	13 039	BI		13 039	13 039	
		Total (II)		BJ	453 244	BK	135 577	317 667	272 309
		ACTIF CIRCULANT	Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL	54 753	BM		54 753
	En cours de production de biens			BN		BO			
	En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR			8 247	BS		8 247	5 053	
Marchandises	BT				BU				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW				
Créances	Clients et comptes rattachés (3) *		BX	321 943	BY		321 943	147 828	
	Autres créances (3)		BZ	38 091	CA		38 091	35 830	
Divers	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)		CD		CE				
	Disponibilités	CF	37 561	CG		37 561	416		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	450	CI		450			
	Total (III)		CJ	461 045	CK		461 045	237 045	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif (VI)	CN							
	Total général (I à VI)		CO	914 289	1A	135 577	778 712	509 354	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :32.000.....)	DA		32 000	32 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		-113 567	-129 083
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		113 845	15 516
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		32 278	-81 567
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		316 796	262 033
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		45 413	42 913
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		268 047	177 356
	Dettes fiscales et sociales	DY		116 178	108 620
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		746 435	590 921
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		778 712	509 354
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF			
		EG			
		EH		69 577	39 451

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	476 536	FB		FC	476 536	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 035 422	FH		FI	1 035 422	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 511 958	FK		FL	1 511 958	
	Production stockée *					FM	3 194	
	Production immobilisée *					FN	11 275	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 390	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 528 831
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	525 536	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	37 648	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	-6 836	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	459 825	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 324	
	Salaires et traitements *					FY	269 775	
	Charges sociales (10)					FZ	69 821	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *	Sur immobilisations					GA	32 467
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	47
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	1 397 607
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	131 224
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
	Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	2 646	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
	Total des charges financières (VI)					GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	2 646	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	-2 646	
						GW	128 578	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 000		2 270	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 000		2 270	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 183		0	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 550			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	17 733		0	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-14 733		2 270	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 531 831		1 928 822	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 417 986		1 913 307	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	113 845		15 516	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	1K				
	(9) Dont transferts de charges	HX				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A2				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	A3				
		A4				
	Cession immo		Exercice N			
	Rupture indemnité		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		3 000
Regul retraite		10 183				
VNC immo		6 500				
		1 050				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	15 207	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	27 363	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	9 100	KN		KO	1 351	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2				KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	195 234	KT		KU	60 660	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	106 915	KW		KX	15 044
		Matériel de transport *						KY	9 450	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	5 061	LC		LD	1 820
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	325 760	LO		LP	78 874	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	13 039	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	13 039	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	381 370	ØH		ØJ	78 874		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				1	2	3	4						
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de dvp		TOTAL I		IN		CØ		DØ	15 207	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	27 363	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	10 451	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	255 894	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	121 959	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	7 000	MQ	2 450	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	6 881	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	7 000	NH	397 635	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	13 039	2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	13 039	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	7 000	ØL	453 244	ØM			

TABLEAU DES ECARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2019
DGFIP N°2054 bis

Exercice N, clos le : 30/06/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1. Concessions, brevets, et droits similaires						
2. Fonds commercial						
3. Terrains						
4. Constructions						
5. Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6. Autres immobilisations corporelles						
7. Immobilisations en cours						
8. Participations						
9. Autres titres immobilisés						
10. TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du Code général des impôts et figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans une colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seuls entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY	6 091	EL	1 508	EM		EN	7 599
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	3 595	PF	1 383	PG		PH	4 978
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR	1 498	PS	498	PT		PU	1 996
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	73 879	QA	21 420	QB		QC	95 300
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	15 135	QE	5 437	QF		QG	20 572
	Matériel de transport			QH	5 678	QI	1 398	QJ	5 950	QK	1 125
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	3 184	QM	823	QN		QO	4 007
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU	99 374	QV	29 576	QW	5 950	QX	122 999
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	109 060	ØP	32 467	ØQ	5 950	ØR	135 577
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvements nets amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agencements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Install. générales, agencements et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD

2019

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	13 039	UV	13 039	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	321 943		321 943						
	Créances représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) * UO	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 050		2 050						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxes sur la valeur ajoutée	VB	35 783		35 783					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	258		258						
	Charges constatées d'avance	VS	450		450						
	TOTAUX			VT	373 524	VU	373 524	VV			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	69 577		69 577						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	247 219		59 437		187 782				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	45 413		45 413						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	268 047		268 047						
Personnel et comptes rattachés		8C	35 843		35 843						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 878		52 878						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	21 113		21 113						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 344		6 344						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	746 434	VZ	558 652		187 782			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30/06/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	113 845
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés										WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non			WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf.			XX					
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 212 bis) *			XZ		XW			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW		XR			
	Déficit étranger antérieurement déduit des PME (art. 209C)			SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		WQ			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	113 845	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (quote part des frais et charges, à déduire des produits nets de participations										WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A)										XB		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										I6		
	Majoration d'amortissement *										WZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XA		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		ZY		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		XD		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		XF				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle pour investissement *			X9	Créance dégagée par le report en amère de déficit			ZI		XG	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)							XI	113 845					
déficit (II moins I)										XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL	113 845		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN			XO			

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédents (1)		K4	151 318
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	113 845
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	37 473
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	37 473
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pr lequel la déclaration est établie			ØC	-129 083	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	15 516		Dividendes			ZE	
	Prélèvement sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF	
							Report à nouveau			ZG	-113 567
	TOTAL I			ØF	-113 567		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II			ZH	-113 567
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		)	YQ		xv	
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	262 670	346 161
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens prix en et de copropriété location pour une durée > 6 mois				J8		)	XQ	44 956	55 515
		- Personnel extérieur à l'entreprise							YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	12 530	12 632
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		)	ST	139 670	212 810
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052							ZJ	459 825	627 117	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE							YW	3 460	6 576
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		)	9Z	5 864	14 033
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n°2052							YX	9 324	20 609
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY		122 783	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ		123 235	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *							ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- numéro de centre de gestion agréé*		XP	010101010101	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0 %	
				Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC	
Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0 %		JO	
				Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère		JJ	01010101010101010101010101010101				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1 Véhicules 17/11/2016	7 000			5 950	1 050
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente *		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	(10)			(11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	3 000	1 950	1 950			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultat nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotation de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			1 950				

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : D.V.P Decoupe Viandes Producteur

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ●

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ●*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) * ●

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 ⑦
		À 19%, 16,5% (1) ou à 15% ②	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : <u>D.V.P Decoupe Viandes Producteur</u>	Néant ☒ *
---	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N
----------	--

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)
-----------	---

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		Donnant lieu à complément d'impôt ③	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 30/06/2019 Durée de l'exercice en nombre de mois : 6

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	20
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 511 958
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 511 958

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	11 275
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	12 542
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	23 817

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	563 184
Variation négative des stocks	OQ	2 512
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	414 870
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	980 566

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	555 209
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	
---	----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY			GZ	
Date de cessation	HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS 30/06/2019

N° SIRET 82282999000016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE D.V.P Decoupe Viandes Producteur

ADRESSE (voie) 68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT

CODE POSTAL 85280 VILLE LA FERRIERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3 200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique / Prénom MORANCE JEAN-MICHEL

Nom marital % de détention 34,37 Nb de parts ou actions 1 100

Naissance : Date 30/05/1967 N° Département 72 400 Commune LA FERTE BERNARD Pays

Adresse : N° Voie LE BOIS POTUYAU

Code Postal 85140 Commune LA MERLATIERE Pays

Titre (2) MME Nom patronymique / Prénom LALO HELENE

Nom marital % de détention 34,37 Nb de parts ou actions 1 100

Naissance : Date 01/07/1978 N° Département 12 000 Commune RODEZ Pays

Adresse : N° 17 Voie RUE ABBE BABINOT-BOULOGNE

Code Postal 85140 Commune ESSARTS EN BOCAGE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2019

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

EXTENSION 2



(1)

EXERCICE CLOS LE 30/06/2019

N° SIRET 82282999000016

DÉNOMINATION DE

D.V.P Decoupe Viandes Producteur

ADRESSE (voie)

68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT

CODE POSTAL

85280

VILLE

LA FERRIERE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)

MR

Nom patronymique / Prénom

GIRARD DANIEL

Nom marital

% de détention

31,27

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance :

Date

17/04/1956

N° Département

49000

Commune

ANGERS

Pays

Adresse :

N°

8

Voie

IMPASSE DES SAULES

Code Postal

85280

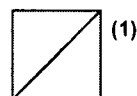
Commune

LA FERRIERE

Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS 30/06/2019

N° SIRET 82282999000016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE D.V.P Decoupe Viandes Producteur

ADRESSE (voie) 68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT

CODE POSTAL 85280 VILLE LA FERRIERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 au 30/06/2019 :

Dénomination de l'entreprise :	D.V.P Decoupe Viandes Producteur										Néant ☒
SIREN de l'entreprise	8	2	2	8	2	9	9	9	0	PME au sens communautaire	☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											

Dénomination et adresse											
SIREN											

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)

CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour la mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)	
--	--

CREANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[ligne 3 x 6 % ²] + [ligne 4 x 9 % ²] x 10/90 + ligne 5)	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
dont montant préfinancé.	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 quindecies du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n° 2069-RCI-SD.

NOUVEAUTÉS

- Le crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale prévu à l'article 244 quater H du CGI est supprimé à compter du 1er janvier 2018 (article 94 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018).
- Le crédit d'impôt en faveur des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement prévu à l'article 244 quater T du CGI ne s'applique plus pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- Le taux du CICE passe de 7 % à 6 % pour les rémunérations versées en 2018 (article 244 quater C du CGI). Le taux reste à 9 % pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

RAPPELS

Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n° 2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 quater C du CGI);
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 quater B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 quater W du CGI)



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise D.V.P Decoupe Viandes Producteur

du 20190101

Adresse 68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT

au 20190630

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 À 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 11	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10)		- de l'exercice	
- de l'exercice précédent		- de l'exercice précédent	

Nom et qualité du signataire :

A : , Le :
Signature

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

N° 2069-A-SD
Dépenses engagées
au titre de 0

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 30/06/2019

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	
		Activité	
(ancienne adresse en cas de changement)			
• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)			☐
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,			CX
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)			DX
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 0			AZ ☐
• Entreprises nouvelles créées en 0	BZ	☐	Préciser la date de début d'activité
• PME au sens communautaire	KZ	☐	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée
• Chiffre d'affaires HT	DZ		
• Nombre de salariés	CZ		• Nombre de chercheurs et techniciens EZ
			• Nombre de «jeunes docteurs» (si dépenses déclarées ligne I-5) FZ
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS	IZ	☐	• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI) GZ ☐

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	Année civile 0
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 × 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) × 50 %] + ligne 5	6
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	Année civile 0
ORGANISMES PUBLICS	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale, avec un lien de dépendance :	15a
à l'étranger :	15b
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale, sans lien de dépendance (indiquer le double du montant) en France :	16a

à l'étranger :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance en France :	18a	
à l'étranger :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance en France :	19a	
à l'étranger :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23 Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23 Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance (ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance - Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25 - Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26 Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26	26	
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		Année civile 0
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	29	
Montant des remboursements de subventions publiques	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	<i>31b</i>	
II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		Année civile 0
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	36	
Montant des remboursements de subventions publiques	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	<i>38b</i>	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)		39a
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)		39b
III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION		
A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)</i>	<i>40b</i>	

Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b × 50 %]	41	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM</i>	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
<i>Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)</i>	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b × 50 %]	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement</i>	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 48 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement</i>	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)

51a

Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)

51b

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)</i>	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) × 30 % + ligne 52b × 50%]	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 × 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM</i>	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
<i>Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)</i>	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 50 %]	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) × 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM</i>	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	Année civile 0	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 × 75 %) + (ligne 71 × 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	80	
Montant des remboursements de subventions publiques	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b) × 20 % + ligne 82b × 40 %]	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL :		87a	87b	87c

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL :		88a	88b	88c

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89	
--	----	--

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE
Etats annexes 1 et 2

N° 2069-A-1&2-SD
Dépenses engagées
au titre de 2019

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 30/06/2019

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	
		Activité	
		(ancienne adresse en cas de changement)	

État annexe 1

Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2019 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent souscrire cet état annexe décrivant les travaux de recherche en cours en 2020, à la date de dépôt de cet état, et pour lesquels elles ont bénéficié du CIR au titre de 2019. Par ailleurs, les entreprises doivent indiquer la part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base, le nombre d'équivalents temps pleins correspondants et leur rémunération moyenne.

L'absence de dépôt de cet état est sanctionnée par l'amende fiscale prévue à l'article 1729 B du code général des impôts.

A. Présentation générale du(des) opération(s) de R&D en cours en 2020 et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2019

Décrire succinctement l'(les) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2019, et le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s) :

B. Travaux de R&D en cours en 2020, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2019, et ressources associées

1. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2020 à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2019.

B. Travaux de R&D en cours en 2020, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2019, et ressources associées (suite)

2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance) :

- Personnel affecté à chaque opération (nombre, qualification, affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche)

- Part des titulaires d'un doctorat financés par les dépenses de recherche ou recrutés sur leur base, nombre d'équivalents temps plein correspondants et rémunération moyenne

- Immobilisations affectées à chaque opération (nature, affectation totale ou partielle aux travaux de recherche)

- Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du code général des impôts (nature et le cas échéant montant prévu au contrat)

C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise

Indiquer le lieu d'exécution de chaque opération de recherche en cours en 2020, à la date de dépôt de l'état et pour laquelle l'entreprise a bénéficié du CIR au titre de 2019 (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège) :

D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers

Indiquer, pour chaque opération de R&D en cours et pour laquelle l'entreprise a bénéficié du CIR au titre de 2019, en précisant s'il existe ou non un lien de dépendance, les noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée :

- Organismes de recherche publics, établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, fondations de coopération scientifique agréées, établissements publics de coopération scientifique, fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, centres techniques exerçant des missions d'intérêt général, association loi de 1901 et sociétés de capitaux (sous conditions, cf. notice)

- Organismes de recherche privés agréés.

État annexe 2

Les entreprises qui ont confié des opérations de R&D à des sous-traitants doivent remplir cet état annexe. Il doit être renseigné en indiquant, opérateur par opérateur (organisme de recherche public ou privé) auquel la société a confié des opérations de recherche, les informations suivantes : le n° SIREN, la dénomination et l'adresse du sous-traitant, le dispositif dans lequel se situe l'opération de sous-traitance (CIR ou CII) et le montant des dépenses.

Contrairement aux montants à faire figurer dans la déclaration 2069-A-SD, le montant à inscrire est bien le montant non plafonné et non doublé.

LISTE DES OPERATEURS			DISPOSITIF		SOUS-TRAITANCE
SIREN	Dénomination	Adresse	CIR	CII	Montant des dépenses de sous-traitance confiées à l'organisme

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE

**Montant des sommes donnant droit à l'imputation sur l'impôt
sur les sociétés en application des conventions internationales**

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de société ☐ (cocher la case)						
Dénomination de la société membre du groupe à l'origine du droit à l'imputation						
Numéro SIREN				Exercice ouvert le 01/01/2019		
Code d'activité 1011Z				et clos le 30/06/2019		
Ancienne adresse en cas de changement :						
Désignation et adresse de la société mère : SIREN :						
Nature des revenus (à détailler en annexes)	Montant brut des revenus	Impôt étranger effectivement prélevé	Montant net des revenus	Crédit d'impôt attaché aux revenus (col 1 - col 2)	Impôt français afférent	Crédit d'impôt imputable
	1	2	3	4	5	6
Dividendes						
Intérêts d'obligation						
Revenus de créances						
Redevances						
Jetons de présence, tantièmes						
Autres revenus						
Total général						
total à reporter sur la déclaration n° 2065 cadre D2						

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE
DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	D.V.P Decoupe Viandes Producteur
Adresse	68 ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS IMBERT
Code postal	8 5 2 8 0
Ville	LA FERRIERE

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

8 2 2 8 2 9 9 9 0 0 0 0 1 6

Période de référence

0 1 / 0 1 / 2 0 1 9 3 0 / 0 6 / 2 0 1 9

Date de cessation

WW / / / / / / / /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur Ajoutée

A2

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD.

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaires de référence

A3

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence du groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A

SIGNATURE

DATE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SIREN	8	2	2	8	2	9	9	9	0
--------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc...

(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

DÉCLARATIONS DES LOYERS

N° DECLOYER
2019

Mise à jour permanente des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :													2019		
Dénomination de l'entreprise		D.V.P Decoupe Viandes Producteur													
N° SIRET de l'établissement principal		8	2	2	8	2	9	9	9	0	0	0	0	1	6
Caractéristiques des locaux															

Néant.